



## COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2019

**Présents :** Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Monier. MM Bourdiol, Deloison, Finaud, Gaillot, Rousset, Therme, Veissiere.

**Absents excusés :** D Michalon, C Lecollier

**Absent :** MT Du Garay, Magne.

**Pouvoirs :** D Michalon à R Finaud

**Secrétaire de séance :** M Michel Bourdiol

**Ordre du jour :**

- Acquisition terrains
- Bâtiments
- Lotissement Teyde
- Subvention classe ULIS
- Vélos électriques
- Points divers

### ACQUISITION TERRAINS

L'Etablissement Public Foncier a acquis pour le compte de la commune différents bien immobilier notamment à Teyde et Roussillon pour la création des lotissements communaux, Route d'Apchat pour la création d'une réserve foncière, et Grande rue pour l'acquisition et la rénovation du toit de la maison AB206. Aujourd'hui le portage financier de l'EPF Smaf est terminé pour ces parcelles et il est proposé à la commune de les racheter. Le prix de cession totale TTC est de 198 061.33 €, la commune a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne 195 180.00 € au titre des participations (2018 incluse). Le restant dû est de 2 881.30 € TTC. Ce prix ne tient pas compte des diagnostics nécessaires avant toute revente de bâti, dont le paiement sera réclamé lors du bilan de gestion des immeubles.

Accord unanime du conseil

### BATIMENTS

#### Bail local rue du Commerce

Biodiv'Educ, association loi 1901 en liaison avec la Passerelle, fonds de dotation créé par le Parc animalier d'Auvergne et Julien PIERRE, ancien international français de rugby, représentée par Pascal DAMOIS, Président sont à la recherche d'un local. Une visite de l'ancien local presse a été organisée et les locaux conviennent aux responsables de l'association. Ce local situé au centre du bourg, devrait accueillir 4 personnes et serait ouvert au public. Rémy GAILLOT se retire et ne prend pas part au vote. Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'établir un bail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, d'une durée de 3 ans, renouvelable avec un préavis de 3 mois. Le loyer est fixé à 150 € mensuel, Le loyer ci-dessus fixé sera révisé au terme de chaque année du bail en fonction de la variation de la valeur moyenne de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. La valeur moyenne de référence sera celle du 2<sup>eme</sup> trimestre 2019 qui s'élève à 129.72, dernière valeur moyenne connue à la date de prise d'effet du bail, et l'indice du même trimestre de chaque année. La commune règlera les factures électriques et la taxe ordures ménagères et les refacturera à l'association en fin d'année. L'association prendra l'abonnement du compteur d'eau à son nom.

## **Garage la Brèche**

Plusieurs fois présenté au conseil municipal, la vente de ce garage n'a toujours pas été finalisée. Sur les deux acheteurs intéressés, seul M et Mme RAYNAUD ont maintenu une offre, le deuxième acheteur a renoncé après la visite du bâtiment. Celle-ci est de 3000 € car ils présentent un devis de réparation de 15 140.00 € HT soit 18 168.00 € TTC. La commune avait sollicité les domaines en 2012 qui avait estimé le bien entre 12 000 et 14 000 €. Jacques THERME précise que depuis cette évaluation, la toiture arrière du garage s'est effondrée déstabilisant lourdement les murs de celui-ci. Aujourd'hui le plus proche voisin a alerté la commune du danger que représente cette construction et Michel BOURDIOL précise qu'il va falloir prendre rapidement des dispositions, et envisager de fermer le tunnel de Mercoeur car des pierres menacent de tomber dans celui-ci. Guillaume ROUSSET dit qu'il n'est pas légal de vendre un bâtiment public en dessous du coût estimé par les domaines et qu'il faut redemander une estimation. Jacques THERME rappelle qu'il est presque impossible d'obtenir une estimation actualisée, car les services de la DIE (Direction de l'Immobilier de l'Etat) ne répondent pas à nos demandes et ne se sont pas déplacés en 2018. Il précise aussi qu'il va falloir envisager un étayage du mur qui longe la propriété de M et Mme CUBIZOLLE. A suivre.

## **Local chasse de l'Ardoisienne**

Le conseil a mis, fin 2018 à disposition de la société de chasse l'Ardoisienne l'ancien local des jeunes situé rue des tanneries, face au Centre de Loisirs d'API. Aujourd'hui M MAZIN Jean Claude, Président de l'association demande la possibilité de contracter un bail et non une convention de mise à disposition gratuite. Bernard VEISSIERE rappelle l'obligation d'un loyer en cas de bail et les règles acceptées lors de l'accord de la convention de mise à disposition, soit pas de découpe de viande extérieure (Centre de loisirs des enfants et stade à proximité), pas de déversement de sang dans les égouts (nocif au bon fonctionnement de la station d'épuration), il précise qu'en cas de non-respect de ces règles l'accord passé pouvait être rompu ce qui ne serait plus le cas si la commune leur accordait un bail. Le conseil décide de reporter cette demande et Monsieur le Maire rencontrera les membres de l'association pour plus de précisions.

## **CENTRE DE SECOURS**

Dans le cadre des travaux d'entretien des centres de secours, il est prévu de poser un panneau signalétique sur celui d'ARDES SUR COUZE. L'article 4.3 de la convention précise que la commune propriétaire des locaux doit donner son accord par délibération pour la réalisation de cette opération. Accord unanime du Conseil

## **LOTISSEMENT DE TEYDE**

Des annonces pour la vente des lots restants ont été mises en lignes avec malheureusement peu de résultats. Richard FINAUD rappelle qu'il va devenir essentiel de vendre ces terrains pour équilibrer le budget de Teyde sans devoir amputer le budget principal.

## **AIDE VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur André DAVID, coordonnateur ULIS à l'école publique de SAINT GERMAIN LEMBRON demande une aide financière de 60 € pour une sortie scolaire de 3 jours à Lyon. Un enfant d'ARDES SUR COUZE est concerné par ce projet. Accord du conseil.

## **VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

La commune possède 4 vélos à assistance électrique. A l'acquisition de ceux-ci l'idée était de les mettre à disposition des habitants de la commune, des résidences secondaires et pourquoi pas des touristes du village vacances. Pendant 5 mois les vélos ont été mis à la disposition du village vacances, nous attendons le retour de cette expérience. Mais il semblerait que celle-ci soit peu concluante, le village vacances accueille en majorité des familles et les vélos proposés ne sont que des tailles adultes, sans vélos adaptés aux enfants il y a eu peu de demande de location. Aujourd'hui la commune souhaite proposer une mise à disposition à tous ceux qui en feront la demande

Une des solutions d'exploitation envisagée serait de mettre à disposition les vélos :

- Du vendredi 13 h 30 / 14 h au lundi 9 h / 9 h 30 (30 €)
- Lundi 9 h / 9 h 30 au vendredi 13 h 30 / 14 h (50 €)

Cette solution permettrait de ne mobiliser un agent ou un élu que 2 fois une demie heure chaque semaine, et cela seulement en cas de réservation.

Ces prêts ou location serait géré par le service administratif de la mairie avec un registre de réservation obligatoire. Et la mise à disposition et la réception par les services techniques ou les élus. Une régie devra être créée. Jacques THERME propose qu'un groupe d'élus se réunisse afin de définir les conditions de location. Isabelle ALLEZARD et sa commission sont chargées de finaliser les modalités de location.

## **SUBVENTION BONUS RURALITE**

La Région a mis en place un plan en faveur des espaces ruraux (commune de moins de 2000 habitants). Poursuivant le PAB (Plan d'Aménagement de Bourg) le conseil décide d'inscrire la Place du Marché aux veaux à ce nouveau dispositif. Jacques THERME rappelle que le projet est déjà dans la programmation du FIC du Conseil Départemental, et qu'il faudra solliciter d'autres financeurs pour pouvoir réaliser cette opération. Guillaume ROUSSET propose de solliciter dès à présent l'ETAT au titre de la DETR. Accord à l'unanimité du conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Décision du Maire :** Le conseil ne s'étant pas réuni depuis le 18 avril, et après avoir pris contact avec le service juridique de l'API et M FLATRES, Trésorier à ISSOIRE qui lui ont confirmé la légalité de celui-ci, Jacques THERME a validé la demande d'avenant de MSB pour un montant + 4 834.50 € HT et celui du Cabinet GEOVAL et Julien MILLION pour un montant de 8 769.60 € HT par décision du Maire.

**Téléphonie mobile 4G :** Jacques THERME donne lecture du courrier qu'il a reçu de la Sous-Préfète d'AMBERT en réponse à son signalement d'absence de couverture pour la téléphonie mobile G. Madame la Sous-Préfète informe que l'antenne relais située à proximité de la Commune d'ARDES SUR COUZE, passera à la 4G avant la fin de l'année.

**Rapport d'activité 2016 SIEG :** Bernard VEISSIERE présente le rapport d'activité du SIEG du Puy de Dôme. Les élus souhaitent des précisions sur l'extinction nocturne de l'éclairage public, Bernard VEISSIERE rappelle qu'une enquête avait été menée auprès de la population en même temps que la limitation de la traversée du Bourg à 30 KM/H, et que les résultats étaient inexploitable, peu de réponses et une égalité entre les oui et les non à la question « Faut-il couper l'éclairage public la nuit ». Une étude a été menée par le SIEG et que nous pouvons en redemander les résultats. Il précise néanmoins que cette opération impliquerait d'importantes modifications sur le réseau. A suivre.

**Travaux Chapelle – WC – local randonnée :** Relancé de nombreuses fois, Julien MILLON, architecte chargé de la maîtrise d'œuvre du projet a enfin répondu, pour s'excuser des difficultés dans lesquelles il a plongé la commune. Il reconnaît avoir manqué de discernement et de rigueur et n'avoir pas su gérer les entreprises. Il propose de rencontrer Jacques THERME, pour faire un bilan et essayer de trouver les solutions permettant enfin de mener à leur terme ces projets. Le conseil, voulant croire à la sincérité de Monsieur MILLON charge le Maire de le rencontrer. A suivre.

**Passage Rue de Mercœur :** La commune souhaite ne pas donner suite à la demande de Madame SERRE, concernant sa demande d'acquisition d'une partie de l'impasse rue de Mercoeur, qui dessert plusieurs maisons.

**Buvette concert :** Isabelle ALLEZARD souhaite apporter des précisions concernant l'attribution de la buvette lors du concert des harmonies de SAINT GERMAIN LEMBRON et de BRASSAC LES MINES. Un manque de communication semble être à la base d'une polémique qui n'a pas lieu d'être. Isabelle ALLEZARD rappelle que lors de la rencontre en mars avec Jérémy CUBIZOLLE organisateur du concert, celui-ci a proposé à la commune d'attribuer la buvette à une association locale en contrepartie de l'aide logistique de celle-ci, impression et distribution de tract, publicité pour la manifestation. Jacques THERME et Isabelle ALLEZARD ont donc profité de la réunion du 9 avril 2019 qui rassemblait toutes les associations d'ARDES SUR COUZE pour leur proposer de tenir la buvette lors du concert. Deux associations sur les 19 présentes ou représentées ont montré leur intérêt, l'association des Jeunes agriculteurs et la team Benben. Quelques temps

après les jeunes agriculteurs ont déclinés l'offre, l'activité estivale ne leur permettant pas de se libérer facilement. L'association « La team Benben » a donc été bénéficiaire de la buvette. C'est donc avec étonnement que la Mairie a reçu une demande de l'association de tennis de table « Club ATT Saint Babel » d'autorisation de buvette pour le concert du 6 juillet. La décision d'octroyer la buvette à la Team Benben étant actée, le Maire à tout naturellement refusé la demande de l'ATT SAINT BABEL. Ce qui a engendré une réclamation de l'ATT Saint BABEL précisant que, Bernard VEISSIERE, Fabienne LECACHEY et Jean Manuel BLANCO en accord avec Jean François DENAIVES leur avait confirmé l'attribution de la buvette pour cet évènement.

Bernard VEISSIERE confirme que cette possibilité avait été évoquée mais pas confirmée. Isabelle ALLEZARD regrette qu'il n'ait pas rapporté cette information lors du conseil du 1<sup>er</sup> avril ou le sujet a été abordé. Isabelle ALLEZARD précise aussi que lors de la réunion des associations Fabienne LECACHEY n'était pas présente et que les représentants d'Ardes Multisports présents n'était pas informé. De plus Jérémy CUBIZOLLE, organisateur n'a jamais évoqué l'accord pris avec l'ATT Saint Babel Aujourd'hui la commune regrette les désagréments causés à l'ATT Saint Babel, mais ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, n'ayant jamais été informée des dispositions prises.

**Parcours piéton visite d'Ardes sur Couze :** Marc DELOISON, Sylvie MONIER et Florence BUFFAY présentent un projet de parcours piéton permettant de faire une promenade, de 1 ou 2 heures, en famille tout en découvrant les points particuliers de notre village. Un balisage durable sera mis en place. Les points particuliers feront l'objet d'une fiche descriptive (Histoire, géologie, flore, faune...) Une ou deux images (photo, carte postale) illustreront chaque fiche. Pour la partie historique, ces fiches seront soumises aux collaboratrices API du Pays d'art et d'histoire pour validation et complément si nécessaire. Un plan A3 du village sera réalisé et mis à disposition. A suivre.

Marc DELOISON demande l'autorisation d'occuper la salle polyvalente pour les répétitions de la troupe de Théâtre « Les pièces montées de la Couze » comme l'année dernière, il précise qu'ils vont devoir trouver un local de stockage pour les décors car ils doivent libérer les locaux de l'ancienne maison de retraite. Jacques THERME propose l'ancien garage situé rue du Regard qu'ils pourraient partager avec l'Association des parents d'élèves qui en avait aussi fait la demande. Michel BOURDIOL rappelle la possibilité d'utilisation de la salle par des associations qui en feraient la demande, Marc DELOISON précise que comme l'année passée, ils s'arrangeront pour libérer un maximum d'espace pour le bon déroulement des activités de chacun.

Enfin plusieurs petits travaux sont signalés par Marc DELOISON (chêneau bouchée, WC salle voutées), Richard FINAUD rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la tenue d'un conseil municipal pour en faire part, qu'un signalement régulier à l'accueil de la mairie est préférable pour y remédier.

**Maison de service :** Richard FINAUD souhaite revenir sur les « missions » qu'apporte Gabriel FOURIS pendant l'absence de Madame ROCHE Isabelle. Il rapporte qu'un après midi d'août, alors que M FOURIS était seul à l'accueil, son temps a été occupé par un habitant qui lui faisait photocopier un livre. On s'aperçoit qu'une seule personne peut par sa présence régulière et intense monopoliser un agent.

Bernard VEISSIERE reconnaît que ce cas a déjà été signalé par Madame ROCHE. Les options retenues pour régler le problème sont de limiter le nombre de copies par personne et par jour et limiter le temps d'accès aux ordinateurs. Guillaume.

**Ecole primaire :** Florence BUFFAY informe du bon déroulement de la rentrée, 88 élèves sont répartis en 4 classes. Les problèmes liés à la téléphonie semblent être réglés. Une classe de neige pourrait être organisée début 2020 au Lioran.

**La séance est levée à 20 h 45**